

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 01127

Numéro SIREN : 431 629 195

Nom ou dénomination : A TOUTES POMPES

Ce dépôt a été enregistré le 27/09/2022 sous le numéro de dépôt B2022/031982

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2022
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

ccrfa

N°15948*04

Désignation de l'entreprise		A TOUTES POMPES		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		845 Route des Côteaux		31380 GRAGNAGUE	
SIRET		4 3 1 6 2 9 1 9 5 0 0 0 3 0			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12	
				Exercice N clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 1	
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions	
		1		2	
				Net	
				3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial * Autres *	010	37 790	012	37 790
		014		016	
	Immobilisations corporelles*	028	67 082	030	49 154
	Immobilisations financières* (1)	040	4 868	042	4 868
	Total I (5)	044	109 741	048	60 587
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
	Marchandises *	060	30 383	062	30 383
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres* (3)	068		070	
		072	3 284	074	3 284
	Valeurs mobilières de placement	080	27	082	27
	Disponibilités	084	134 210	086	134 210
	Charges constatées d'avance*	092	9 248	094	9 248
	Total II	096	177 152	098	177 152
Total général (I + II)		110	286 893	112	237 739
PASSIF				Exercice N NET	
				1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	7 700		
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	770		
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	118 323		
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136	48 494		
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	175 287		
Provisions pour risques et charges		154			
Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	11 258		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	12 246		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)	172	38 947		
	Produits constatés d'avance	174			
Total III		176	62 452		
Total général (I + II + III)		180	237 739		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.



[Signature]

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **A TOUTES POMPES**Néant ☐ ***A- RÉSULTAT COMPTABLE**

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	379 689					
	Production vendue	{	biens	{	215		214						
			services *		217		218						
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222				
	Production immobilisée*								224				
	Subventions d'exploitation reçues								226	13 695			
	Autres produits								230	238			
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232	393 621			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)								234	226 739			
	Variation de stocks (marchandises)*								236	-10 903			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)								238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *								240				
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)							242	54 480			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)							244	2 789			
	Rémunérations du personnel*								250	42 490			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)								252	12 995			
	Dotations aux amortissements*								254	9 701			
	Dotations aux provisions								256				
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		{	110	262	13			
cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260												
Total des charges d'exploitation (II)								264	338 303				
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	55 318				
Produits financiers (III)				280	31	Charges financières (V)			294	273			
Produits exceptionnels (IV)								290					
Charges exceptionnelles (VI)				{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347	{	300				
				{	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348						
Impôt sur les bénéfices* (VII)								306	6 582				
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)								310	48 494				
B- RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	48 494	314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*							316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles							318					
	Provisions non déductibles*							322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)							324	6 582				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des opes-cis d'associés		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248		330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249		251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997					
	Entreprises nouvelles (44 sexies)		986		ZFU - TE (44. octies A)		987		342				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		JEI (44. sexies A)		989						
	ZRD (44 terdecies)		127		ZRR (44. quinquies)		138						
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991		Investissements outre-mer		344						
	ZFANG (44 quaterdecies)		345										
	BUD (44 sexdecies)		992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993						
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit							346		350	13 695	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)							655				
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)							643				
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)							645				
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)							647				
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)							648				
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)							641				
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)							990						
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)							649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS								Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	41 381	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *							356					
	Déficits antérieurs reportables : *								donc imputés sur le résultat :		360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS								Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	41 381	372	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

 Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

 Désignation de l'entreprise : **A TOUTES POMPES**

 Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	37 790	402		404		406	37 790				
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	3 042	442		444		446	3 042				
	Installations générales agencements, aménagements divers	450	10 033	452		454		456	10 033				
	Matériel de transport	460	27 258	462	15 779	464		466	43 037				
	Autres immobilisations corporelles	470	10 971	472		474		476	10 971				
Immobilisations financières		480	4 868	482		484		486	4 868				
TOTAL		490	93 961	492	15 779	494		496	109 741				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	3 042	532		534		536	3 042		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	7 085	542	300	544		546	7 385		
	Matériel de transport	550	19 043	552	9 101	554		556	28 144		
	Autres immobilisations corporelles	560	10 283	562	300	564		566	10 583		
TOTAL		570	39 453	572	9 701	574		576	49 154		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
					Court terme *	Long terme			
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL				596		585	597	599	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A TOUTES POMPES

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2) 982 ter
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	
Déficits de l'exercice		860	
Total des déficits restant à reporter		870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée				374 72 550
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378 48 025
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

A TOUTES POMPES
Société par actions simplifiée au capital de 7 700 euros
Siège social : 845, Route des Coteaux, 31380 GRAGNAGUE
RCS TOULOUSE 431 629 195 - 2000 B 01127

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 décembre 2021

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à 48 494 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	48 494 euros
Attribué à titre de dividendes	34 286 euros
Soit 342,86 euros par action	

Le solde, soit	14 208 euros

Affecté en totalité au compte « Autres réserves » qui s'élève ainsi à 132 531 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social dans les délais légaux.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.



Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 34 286 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2018 :

Dividendes distribués : 43 478,00 euros, soit 434,78 euros par titre.

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 43 478,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2019 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

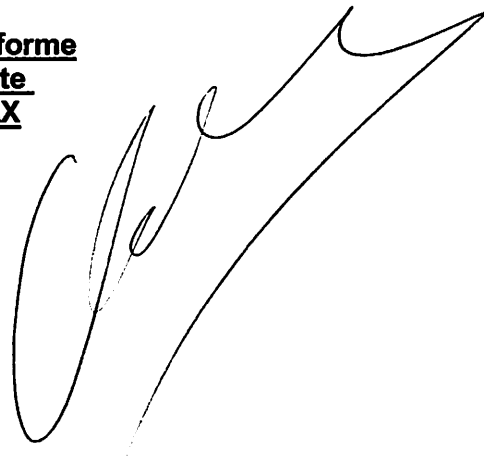
Dividendes distribués : 43 478,00 euros, soit 434,78 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 43 478,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Laure VALAX

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Laure Valax, the President mentioned in the text.